

DECRET N° 2006-630 DU 04 DECEMBRE 2006

portant nomination de Directeurs départementaux
de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006- 460 du 07 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Directeurs départementaux de l'Environnement et de la Protection de la Nature, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur Départemental de l'Environnement
et de la Protection de la Nature des Départements
de l'Atacora et de la Donga : Monsieur Boko SACCA SYLLA
- Directeur Départemental de l'Environnement
et de la Protection de la Nature des Départements
du Borgou et de l'Alibori : Monsieur BATAMOSSI
Hermann Michel
- Directeur Départemental de l'Environnement
et de la Protection de la Nature des Départements
de l'Ouémé et du Plateau : Monsieur TONI Emmanuel

-Directeur Départemental de l'Environnement
et de la Protection de la Nature des Départements
du Mono et du Couffo : Monsieur AIOUNOU Tamessi Pierre

- Directeur Départemental de l'Environnement
et de la Protection de la Nature des Départements
du Zou et des Collines : Monsieur OLONI Gauthier

- Directrice Départemental de l'Environnement
et de la Protection de la Nature des Départements
de l'Atlantique et du Littoral : Madame SOSSOU Justine épouse
DANGOU

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 décembre 2006

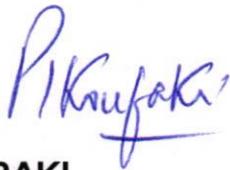
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances

Le Ministre de l'Environnement
et de la Protection de la Nature,

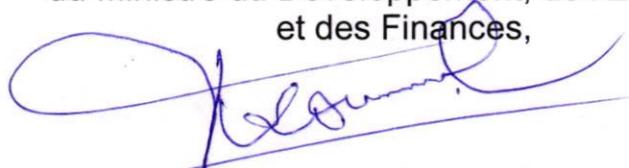


Pascal Irénée KOUPAKI



Jean-Pierre BABATOUNDE

Le Ministre Délégué Chargé du Budget auprès
du Ministre du Développement, de l'Economie
et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 MEPN 4 MDEF 4
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR -FDSP 02 INTERESSES 06 JO 1.-